

Concevoir, étudier ou diagnostiquer l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LIESS ACCESS
LISS Thierry
06.26.90.53.63
liessaccess@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Métiers de l'architecture, de l'ingénierie et des études techniques du BTP : urbaniste, constructeur, programmiste, architecte, maître d'œuvre, dessinateur-projeteur, technicien d'étude, économiste, diagnostiqueur, etc. - Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier - Niveau III (BTS ou équivalent) - Niveau IV (BAC ou équivalent) et expérience professionnelle significative. - Enquête : CV, lettre de motivation, entretien téléphonique.

Prérequis pédagogiques :

Connaissance des logiciels de base : Word et Excel Maîtrise du français parlé, lu et écrit Goût pour les relations humaines Lecture de plans 2D et projection dans l'espace Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier Niveau III (BTS ou équivalent) Niveau IV (BAC ou équivalent) et expérience professionnelle significative. Lors de l'entretien téléphonique préalable à l'inscription, le formateur évalue la motivation, l'adéquation des acquisitions envisagées avec les perspectives professionnelles du candidat et les transferts possibles dans son activité spécifique. Cette évaluation est confirmée par la lettre de motivation du candidat. Publics visés: Métiers de l'architecture, de l'ingénierie et des études techniques du BTP (urbaniste, constructeur, programmiste, architecte, maître d'œuvre, dessinateur-projeteur, technicien d'étude, économiste, diagnostiqueur, etc.)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

En résumé : Acquérir la capacité à effectuer un diagnostic d'accessibilité d'un bâtiment et à assister un maître d'ouvrage dans la phase déclarative. À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de : 1. Concevoir, étudier et contrôler des travaux qui, au-delà des règles minimales de la réglementation prennent en compte le confort d'usage pour les 4 familles de handicap. 2. Exploiter les règles d'accessibilité des différentes réglementations (ERP, BHC, ML...) lors d'une opération de construction, d'aménagement ou de rénovation ; et pouvoir repérer des non-conformités aux règles d'accessibilité. 3. Réaliser un diagnostic d'accessibilité, un Ad'AP, une déclaration de travaux, une attestation de conformité, un registre public d'accessibilité ... 4. Prendre en compte les technologies nouvelles et innovantes dans ses propositions lors de travaux d'accessibilité. 5. Collaborer avec un.e ergothérapeute dans le cadre de l'adaptation d'un logement.

Contenu et modalités d'organisation

Jour 1 Les 4 familles de handicap en parallèle avec les difficultés des personnes âgées -Définir le niveau d'accessibilité d'un bâtiment -Le cadre législatif -Classification des bâtiments -Responsabilités du propriétaire et de l'exploitant -Les Cerfa déclaratifs Jour 2 Le cadre réglementaire : décrets et arrêtés en vigueur Les besoins d'espaces, limites dimensionnelles et cas particuliers Exercices en binôme sur le terrain. Jour 3 Étude de l'arrêté du 8 décembre 2014 : entrée de la parcelle, stationnement, cheminements extérieurs, entrée du bâtiment, accueil, circulations horizontales, circulations verticales, sanitaires, cabines, hébergement, public assis, équipements, acoustique... Exercices de diagnostic sur le terrain avec du matériel professionnel. Jour 4 Élaborer un Ad'AP, une déclaration de travaux, une attestation de conformité et un registre public d'accessibilité ; organiser la communication et planifier les échéances avec le donneur d'ordre ? Obligations, responsabilités, assurances RC Pro décennale ou pas ? ? Présentation et modalités de renseignement des Cerfa ? Présentation du contenu du Registre public d'accessibilité Solutions technologiques.

Commentaires sur la durée hebdomadaire
Intra.

Formation adaptable suivant transfert attendu des connaissances. Inter et

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Mixte

Validation(s) Visée(s)

Actions de formation dispensées aux créateurs et repreneurs d'entreprise - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Diagnostiqueur d'accessibilité des ERP, des logements et de la voirie Assistant à maîtrise d'ouvrage en accessibilité Consultant en accessibilité et handicap Concepteur et dessinateur en accessibilité

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00167241	du 21/10/2019 au 31/12/2025	Mazères (33)	LIESS ACCESS		Non éligible	FPC